Ville de Genève
Conseil municipal

R-265

Réponse du Conseil administratif du 30 mai 2024 à la résolution du 27 juin 2016 de Mmes et MM. Marie Barbey-Chappuis, Astrid Rico-Martin, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Jean-Charles Lathion et Lionel Ricou: «Offrons à la mobilité douce les moyens nécessaires à son développement».

TEXTE DE LA RESOLUTION

Considérant:

– le vote du 5 juin 2016 du peuple en faveur du contreprojet sur la mobilité PL 11769 (loi pour une mobilité cohérente et équilibrée) qui prévoit un réseau cyclable structuré, continu et sécurisé couvrant l'ensemble du territoire de l'agglomération (art. 3 lettre d);
– le vote du 15 mai 2011 du peuple en faveur de l'initiative 144 sur la mobilité douce;
– que le délai prévu par l'initiative 144 pour créer un réseau complet et sécurisé en faveur des cyclistes, courant jusqu'en 2019 est bientôt échu;
– les nombreux axes et carrefours dépourvus de toute mesure de protection pour les piétons et cyclistes;
– le manque d'effort concret pour faciliter le déplacement des cyclistes et des piétons au sein d'un réseau cohérent et continu;
– le PL 11791 cantonal qui ouvre un crédit d'investissement de 8 millions de francs destiné à mettre en place des aménagements en faveur des cyclistes dans le cadre du Plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018;
– l'engagement de la Ville de Genève mentionné dans le PL 11791 à trouver un financement équivalent à celui du Canton pour l'aménagement de ses routes communales;
– l'absence de ligne d'investissement au sein du plan financier d'investissement (PFI), destinée à financer l'aménagement d'un réseau sécuritaire et complet en faveur de la mobilité douce,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de lui présenter un crédit d'investissement de 8 millions de francs (échelonné sur quatre ans, soit 2 millions de francs par année) destiné:
  – à financer l'identification des zones dangereuses pour la mobilité douce sur le territoire de la Ville de Genève et à élaborer un concept cohérent de ce réseau,
  – à étendre et à développer les infrastructures destinées aux piétons et aux cyclistes sur le territoire de la Ville de Genève (en particulier la réalisation

de places de stationnement pour vélos, le prolongement et la sécurisation des voies existantes et l'extension de pistes et bandes cyclables continues et sécurisées);

– d'œuvrer dans le domaine de la mobilité douce avec la collaboration des associations, et de mettre en place des campagnes de sensibilisation à l'intention des cyclistes pour qu'ils adoptent un comportement respectueux et responsable (cyclo-civisme) vis-à-vis des autres usagers de la route.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette résolution a été acceptée par le Conseil municipal le 5 février 2020, initialement sous la forme d'un projet de délibération (PRD-124, lancé le 27 juin 2016). Le Service des affaires communales a demandé sa requalification en résolution par un courrier du 17 avril 2020, estimant que le texte initial ne remplissait pas les conditions de forme et de fond prévues à l'article 30 de la loi sur l'administration des communes, lequel porte sur les fonctions délibératives.

Le texte enjoint au Conseil administratif de présenter des crédits d'investissement de 2 millions de francs par an sur quatre ans – soit un total de 8 millions – afin de répertorier les points noirs du réseau de mobilité douce et d'étendre les infrastructures piétonnes et cyclables. La résolution demande aussi de collaborer avec les associations afin de promouvoir le «cyclo-civisme».

Le jour même du vote de cette résolution, le Conseil municipal avait adopté une délibération (PRD-184) ouvrant un crédit de 12 millions de francs destiné à compléter le réseau cyclable.

Depuis lors, ce dernier a connu des évolutions spectaculaires, en particulier à la faveur du premier déconfinement du printemps 2020 qui a vu émerger sous forme provisoire quelque 6 km d'aménagements cyclables sur des axes identifiés au préalable par la task force vélo qui réunit les départements responsables de la mobilité du Canton et de la Ville. Cette collaboration des deux instances a permis d'agir sur les grands axes qui sont de caractère cantonal.

A l'exception du tracé jugé insatisfaisant sur la rue du 31-Décembre, tous les nouveaux itinéraires identifiés et validés par la task force mobilités douces ont été pérennisés. Certains, comme la piste cyclable des quais du Mont-Blanc et Wilson, ont «reçu» leur aménagement définitif en 2021. L'avenue du Mail, elle, doit être prochainement équipée d'un aménagement cyclable et richement arborisé, ce qui dotera cette grande artère d'une agréable promenade piétonne. L'autorisation de construire relative est en cours de procédure judiciaire à la suite de recours, alors que cette réponse est rédigée. L'avenue de Champel est en cours d'aménagement,

les travaux devant s'achever en mai prochain. Par ailleurs, l'été 2022 a vu la réalisation d'une liaison cyclable directe importante entre le U lacustre et la gare des Eaux-Vives via les rues de la Scie et François-Versonnex ainsi que l'avenue Pictet-de-Rochemont (1,7 km).

Les fonds octroyés par le projet de délibération PRD-184 étant tous affectés, le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) a proposé un nouveau crédit (PR-1544) de 13,8 millions qui a été voté par le Conseil municipal en 2023. Les études définies dans la délibération I sont en cours pour la moitié des sites identifiés et les premiers travaux contenus dans la délibération II ont été réalisés en 2023 (rues du Port, du Prince et de la Tour-Maîtresse) et se poursuivront en 2024.

Dès lors, le Conseil administratif confirme qu'il dispose des financements nécessaires pour répondre aux objectifs de la résolution R-265 et qu'il présentera un nouveau crédit dès que la proposition PR-1544 sera suffisamment avancée et les dépenses qui s'y rattachent toutes définies.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:	La conseillère administrative:
Gionata Piero Buzzini	*Frédérique Perler*